

Concours de Scénario du Festival du Jeu de Rôle 2021

Préambule

L'association « ASSOCIATION NICKEL », 2 rue du General De Gaulle 68240 Kaysersberg Vignoble SIREN 819 627 001, **ci-après dénommée « l'Organisateur »**, organise un Jeu intitulé « Concours de Scénario du Festival du Jeu de Rôle 2021 », ci-après dénommé « le Jeu ». Dans le cadre du Festival du Jeu de Rôle, organisé par l'Organisateur à Kaysersberg, du 02/05/2020 au 03/05/2020 et du 08/05/2021 au 09/05/2021, en partenariat avec la société SARL SMART TRADING DIFFUSION RCS LYON 445 349 780 « Way of Gamers », <https://www.wayofgamers.fr>, intermédiaire en financement participatif agréé et inscrite à l'ORIAS sous le n°16001172, **ci-après désigné « Le Partenaire »**.

Le préambule fait partie intégrante du présent Règlement.

Règlement

Article 1

Le concours de scénario débute le samedi 02 mai 2020 et s'achève le vendredi 04 décembre 2020 minuit. Les inscriptions débutent le samedi 02 mai 2020 et se termine le vendredi 04 septembre 2020 à minuit, dans les conditions prévues au présent règlement. Toute inscription incomplète à cette date ne pourra pas être prise en compte. Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le concours est ouvert à toute personne de plus de 18 ans.

Les gagnants du précédent concours, intégreront le jury, en qualité de membre d'honneur.

Dans le cadre du jeu, un Jury (cf article 5), désignera les gagnants parmi les participants,

Ci-après « les participants »

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité, y compris le préambule.

Ci-après « le Règlement ».

Article 2

Les participants au concours doivent rédiger un scénario de jeu de rôle original, en Français, qui mettra en avant une légende locale (toute époque) autour des créatures de la nuit.

Vampire, Loup-Garou, Fantôme, Sorcière, Mort-Vivant ou encore Chasseur de monstres, plongez les joueurs au coeur de la Légende.

Le système utilisera des seuils de difficulté (pour les tests, les antagonistes...) afin que les scénarios puissent être facilement adaptable à n'importe quel système.

Seuils de difficulté :

- Très Facile
- Facile
- Moyen
- Difficile
- Très Difficile

Il est interdit d'incorporer des éléments soumis à droits d'auteurs ou de toute propriété intellectuelle n'appartenant pas au participant et non libre d'utilisation.

Il est conseillé de s'appuyer sur la charte rédactionnelle publié par l'Organisateur.

Une seule participation par auteur.

Article 3

La participation au concours est validée au respect de l'intégralité des conditions suivantes, avant la date de fin des inscriptions fixée au 4 septembre 2020 à minuit :

- ☑ Le candidat doit s'inscrire sur le site du Festival du Jeu de Rôle et se créer un compte :

<https://www.festivaldujeuderole.fr/>.

- ☐ Le candidat doit remplir les champs du formulaire concours (Titre du scénario, Durée estimée, Ambiance, Synopsis)
- ☐ Le candidat doit envoyer à l'adresse jdr.nickel@gmail.com, un scénario original entre 5 et 8 pages de texte (15 000 à 20 000 signes espaces compris) hors aides de jeu (entre 1 et 3 pages), les aides de jeux ne sont pas obligatoires mais fortement recommandées, en utilisant la charte de rédaction disponible sur le site : <https://www.festivaldujeuderole.fr/> en 2 versions numériques :
 - o 1 version pdf signé par l'auteur.
 - o 1 version modifiable compatible Microsoft Word ou Google Docs.
 - o 1 copie recto/verso de sa carte d'identité, passeport
- ☐ Les participants autorisent l'Organisateur et le Partenaire à citer :
 - o Son nom, prénom, ou pseudonyme, âge, ville de résidence
 - o Un extrait du scénario (textes, illustrations, croquis, ...).
 - o A modifier, corriger l'extrait en cas, notamment de fautes d'orthographe, de grammaire ou de syntaxes.
 - o Le cas échéant photos.

Dans tous leurs moyens de communication ou de promotion pendant toute la durée du Jeu et à l'occasion de tous jeux concours ultérieurs ou manifestations hors concours. Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, image, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné et ceux

jusqu'à la signature potentielle d'un contrat d'édition (Article 6).

Article 4

Chaque année un auteur/une autrice de jeu de rôle français, sera sollicité(e) pour parrainer le concours. Il/Elle sera membre du jury pour l'édition en cours et pourra écrire un scénario publié dans le recueil, en suppléments des gagnants (hors participation du concours).

Article 5

A compter du samedi 05 septembre 2020, un jury étudiera les scénarios reçus afin de déterminer un groupe de gagnants.

Le jury s'attachera à évaluer avant tout la qualité du scénario : la structuration et la qualité de la rédaction compteront pour 5pts, l'intrigue, les rebondissements, le rythme et l'ambiance rapporteront 5pts. Les encarts, l'aide à la maîtrise s'apprécieront sur 2pts. Les aides de jeu, les personnages décrits seront évalués sur 2pts. Le respect du règlement comptera pour 3pts et enfin l'orthographe et la grammaire seront évalués sur 3pts. Les meilleures intrigues / histoires permettront de départager les participants

Ce jury sera composé de personnes volontaires parmi les organisateurs du Festival du Jeu de Rôle, de représentant des partenaires, du parrain de l'édition et des gagnants du concours précédent qui se réuniront afin de délibérer.

Le jury se réserve le droit de nommer, ou non, un scénario dans la catégorie "Espoir du Jury".

L'annonce des gagnants, au nombre initial de trois, sera faite le dimanche 25 octobre 2020, sur tout ou parties des moyens de communication de l'Organisateur (tel que sa page Facebook et / ou sur son site internet) aussi bien que sur l'ensemble des moyens de communication du partenaire, ainsi que de tous les moyens de promotion internes ou externes (publicités, relais de communications, ...).

Dans le cadre d'un financement participatif organisé par le Partenaire, ce dernier se réserve le droit de sélectionner, ou pas, un ou plusieurs autres gagnants en fonction de sa ligne

éditorialiste ou du niveau de financement atteint. En cas de désistement d'un gagnant, le suivant dans l'ordre sera désigné à sa place.

Article 6

Les participants sélectionnés seront mis en relation avec le Partenaire pour une édition de leurs scénarios, sous forme de recueil de scénarios, sous réserve de l'accord préalable du Partenaire et de la signature du contrat d'édition signé entre le Participant sélectionné et le Partenaire. Le contrat type d'édition est disponible à l'adresse suivant :

https://www.wayofgamers.fr/images/projets/festivaldujeuderole/Modele_type_de_contrat_dedition_2018.pdf?fbclid=IwAR0J5JPK8W_D2j2db4nO7iYH1N5Vl0oURc7MuCnMv06KlfqRAOuRNZ7mi7U

Un travail d'édition à la fois par l'Organisateur et en dernier ressort par le Partenaire (de correction, de mises en forme et d'illustrations) pourra être mis en place entre l'annonce des résultats et le Festival du Jeu de Rôle 2021. Le Partenaire étant libre de mettre en avant un participant sélectionné plutôt qu'un autre en fonction de la ligne éditorialiste qu'il aura choisi. Un financement participatif sera mis en place par le Partenaire, sur sa plateforme de financement participatif.

Article 7

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (General Data Protection Regulation) adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 et à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et

utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains. L'Association Nickel et Way of Gamers s'engagent à ne pas les divulguer, les transmettre à des tiers et les utiliser à d'autres fins que la participation au concours et l'attribution des gains. Les données seront conservées pendant 1 an à compter de l'inscription sur le site : <https://www.festivaldujeuderole.fr/> , puis elles seront supprimées. Les données des gagnants qui participent au recueil seront conservées le temps de vie des démarches administratives liées au recueil.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur jdr.nickel@gmail.com et ASSOCIATION NICKEL, 2 rue du General De Gaulle 68240 Kaysersberg Vignoble. L'organisateur et le partenaire ne sauraient être tenus responsables, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

Article 8

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur. L'Organisateur et le Partenaire se réservent la possibilité d'annuler le présent concours à tout moment.